## 30 - Chèque avantage bibliothèque - Signature de la convention 2011-2012 avec la Région Franche-Comté et le Centre Régional d'Information Jeunesse

*M. l'Adjoint DAHOUI, Rapporteur :* Depuis 1999, la Région Franche-Comté accorde aux jeunes de moins de 26 ans détenteurs de la carte avantage jeune, la gratuité de l'inscription dans les bibliothèques de la région et permet ainsi aux jeunes de s'abonner aux services offerts par les bibliothèques en Franche-Comté.

Une convention proposée chaque année à la signature des collectivités partenaires précise les modalités d'application de ce dispositif. Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2010, la Région Franche-Comté verse 5 € par coupon avantage bibliothèque remis par le titulaire de la carte avantage jeune auprès de la bibliothèque de son choix.

Le Centre Régional d'Information Jeunesse (CRIJ) chargé de la gestion du dispositif transmet à la Région Franche-Comté le montant de la subvention compensatrice à verser aux communes ; calculé à partir de l'état récapitulatif du nombre réel de bénéficiaires, ce versement intervient 3 fois par an, en décembre, mai et septembre.

Un courrier du CRIJ en date du 12 avril annonce le renouvellement du dispositif dans les mêmes conditions et propose la signature d'une convention de partenariat pour une durée d'un an du 1<sup>er</sup> septembre 2011 au 31 août 2012.

## **Proposition**

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur ce dispositif et d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer la convention 2011-2012 à intervenir avec la Région Franche-Comté et le CRIJ.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 6, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter la proposition du Rapporteur.

M. GHEZALI n'a pas pris part au vote.

Récépissé préfectoral du 27 juin 2011.